



Compte Rendu de la réunion du 27 juin 2024

20 présents

1. Grégoire Lecocq (RDC)
2. André Bellon (APUC)
3. Blanche de Weerd (Cercle Sully)
4. Claudie Pinelli (GJ Hyères)
5. Corinne Berthelot
6. Daniel Paget (Figeac)
7. Evelyne Skorczynski (NC)
8. Luc Laforets (1P6R)
9. Rodolphe Brefin
10. Jean Claude Wahid Spachs (DG)
11. Jérôme Moreels (Cercle Sully)
12. Mathilde Pflieger (FFC)
13. Nicole Ciry (RDC)
14. Patrick Louis (ADA)
15. Renaud Alquier (NC)
16. Thierry Alquier (NC)
17. Jean Claude Laloubere
18. Nathalie Dloussky (Espoir RIC)
19. Jean Michel Brugade (MAC)
20. François Rouleau

A noter : la réunion initialement prévue le 30 juin a été décalée préventivement le 27 juin 2024, pour laisser place à la soirée électorale des législatives anticipées.

Résumé des échanges :

Présentation d'André Bellon, qui a été trois fois député de Manosque. Il s'est présenté une fois en tant que candidat dissident contre le PS, et a été battu à plus de 12,5%.

Le premier défi de l'Union Européenne, c'était d'exister.

Dans les années 70-80, il y a un déficit budgétaire. Sur un sujet aussi fondamental, on peut y voir un déficit de démocratie.

Dans le texte fondateur de Maastricht, les mots "libre jeu" et "concurrence" apparaissent 7 à 8 fois de plus que le mot "liberté".

Être individuel, peu relié. Il n'y a plus de notion de peuple.

Pierre Mendès France avait voté contre la CEE, au moment du traité de Rome en 1957.

Le système européen est profondément technocratique. Ses lois s'imposent à la société, et il n'y a plus de démocratie. Beaucoup d'associations en parlent et c'est tant mieux.

Où est le droit ? Si c'est de casser les démocraties... Je vous recommande les travaux juridiques de Dieter Grimm.

Fiche pratique : Dieter Grimm

- Dieter Grimm, né le 11 mai 1937 à Kassel, est un juriste allemand et ancien juge du Tribunal constitutionnel fédéral.
- Il a étudié le droit et la science politique à Francfort, Fribourg et Berlin, obtenant son premier examen d'État en 1962.
- Grimm est reconnu pour ses contributions à la théorie constitutionnelle et a donné plusieurs conférences sur des sujets liés à la légitimité et aux droits de l'homme en Europe.

Pour André Bellon, les municipales, il y a moyen de faire quelque chose. Le mieux est de pratiquer le maillage à partir des communes avec des éléments fédérateurs.

Pour André Bellon, le Frexit, ce n'est pas le bon timing.

Jean Claude Laloubère dit qu'on ne peut pas en sortir car on n'y est pas entré.

Selon lui, il est opportun de reprendre le pays par les armes. Les Etats ont choisi de mettre en commun la souveraineté européenne, ce n'est pas nous qui l'avons décidé.

Luc Laforets : des coups d'états, j'en ai entendu parler souvent, toutes les six semaines.

Ces illusions là, il faut en sortir. Avançons sur ce qui nous unit. Nouveau référendum du droit français sur celui européen.

Claudie Pinelli : "Par les armes" c'est la voie prônée par le C. N. T. F. -Eric FIORILE- qui, je crois, a eu des problèmes avec ça !

Renaud : C'est au peuple de trancher. (d'où référendum du droit français sur celui européen)

Mathilde Pflieger : Est-ce que l'Union Européenne permet un fonctionnement démocratique ? L'existence de l'Union Européenne permet-elle d'honorer l'article 6 de la DDHC ?

Claudie Pinelli : SARKO a en son temps "embrouillé" le Peuple de FRANCE pour outrepasser le choix de ce dernier, ... en grand Démocrate qu'il est !!!

Blanche de Weerdt nous parle du livre du cercle Sully

Elle nous invite à structurer nos initiatives pour les faire exister.